Trente-huitième Année. — No 84. Mercredi, 24 Octobre 1923 Bureaux: rue de la Serre, 58.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

J.-B. Bourquard

Nous venons d'apprendre la mort de M. J.-B. Bourquard, qui fut membre du Comité central de la Chambre suisse de l'horlogerie pendant 14 ans et dont il était un des vice-présidents.

Après avoir déployé une grande activité à Soleure, où il était fabricant d'horlogerie, il se retira des affaires, laissant sa succession à la Fabrique Liga S. A., et alla habiter Berne. Il ne put malheureusement pas jouir longtemps du repos bien mérité qu'il comptait prendre, car la maladie le terrassa tôt après son changement de domicile et l'immobilisa pour de longs mois sur son lit de souffrance.

M. Bourquard était bien connu dans le monde horloger, où il était très apprécié pour sa bienveillance et son amabilité, son esprit pratique et sa connaissance approfondie de tout ce qui concerne l'horlogerie.

Nous sommes persuadés d'être l'interprête de tous ceux qui connaissaient le défunt en adressant à sa veuve l'expression de notre douloureuse sympathie.

L'incinération a lieu aujourd'hui, à Berne.

L'horlogerie suisse à l'Exposition Internationale de Paris

On n'a pas oublié le succès qu'obtinrent l'an dernier, à l'Exposition Nationale des Arts appliqués, à Lausanne, les plus récentes créations de l'horlogerie et de la bijouterie suisses. Au groupe spécial de l'horlogerie, de l'orfèvrerie, de la bijouterie et des émaux, on trouvait côte à côte les plus beaux travaux des maisons genevoises ou neuchâteloises: montres brillants, pendulettes et pendules, boîtes de montres, écrins, étuis, plaquettes artistiques et jusqu'à des pendentifs d'un art très neuf. Tout cela fit son effet, étonnant un peu les timides et démontrant au grand public la renaissance dans les branches qui nous occupent, d'un esprit d'invention et, déjà, d'un style qui sera celui de la génération naissante.

Ce que Lausanne a fait voir, encore en petit, l'Exposition internationale des Arts Décoratifs, qui s'organise à Paris pour 1925, le fera voir dans toute son ampleur. Elle manifestera, en même temps que l'éclosion de formes nouvelles et, qui sait, d'un style nouveau, la collaboration reprise entre l'industriel et l'artiste décorateur. Elle n'avait pas manqué à se manifester déjà à Lausanne; elle le fera, avec quelle autre ampleur, à Paris. Et, dores et déjà, il est possible de prédire à l'horlogerie, à la pendulerie, à la bijouterie suisses un éclatant succès, si elles consentent à se préparer comme il le faudra pour ce rendez-vous de tous les décorateurs, de toutes les industries d'art du monde entier.

Car l'Exposition de 1925 s'annonce imposante. Par ses proportions, elle égalera l'Exposition universelle de 1900, de glorieuse mémoire. Par son universalité, elle fera date dans l'histoire des arts appliqués. Toutes les nations y seront invitées, avec leurs tendances particulières, leurs créations les plus fraîches. Même l'Allemagne, y sera conviée, nous assure-t-on. Elle sera donc une Exposition de création et de sélection.

La Suisse peut s'y faire un beau succès. Encore faut-il que nos horlogers, nos décorateurs, nos bijoutiers sachent exactement à quelles conditions.

* * *

Première condition: la nouveauté, l'originalité de l'objet.

On aurait tort de croire que l'Exposition de 1925 sera ouverte à toutes les maisons. Bien au contraire: dès le début, la Chambre française, sur un rapport de M. François Carnot, a décidé qu'elle serait réservée aux œuvres d'une inspiration nouvelle, à l'exclusion de toute copie, de tout pastiche du passé. Sauf l'ampleur, elle n'aura donc rien d'une Exposition universelle, où toute la production internationale est admise. Elle a pour but, non pas de montrer tout, mais de sélectionner, d'en éliminer tout ce qui n'est pas d'une qualité inventive et d'une exécution dignes d'éloges. Bien organisée, elle éveillera les énergies créatrices, elle ne présentera à l'approbation du grand public, de la clientèle universelle, que les œuvres sincères et originales, excluant sans pitié tout modèle pillé dans l'œuvre de nos devanciers. En un mot, ce n'est pas l'exposant qui sera admis; c'est l'œuvre.

On conçoit que les initiateurs de l'Exposition tiennent à ce que des pouvoirs très étendus soient donnés à la commission exécutive qui, pensent-ils, devra jouir de pouvoirs absolus en ce qui concerne l'admission des objets et la direction de l'installation. Un règlement sévère sera établi, sur les principes essentiels:

1. Originalité et nouveauté réelle des modèles de toute sorte.
2. Exécution complète et soignée des objets présentés.
3. Indication sincère du nom de l'artiste créateur du modèle et du nom du producteur.
4. Bonne qualité des matières employées.

On se tromperait en pensant que, sur ces principes, l'Exposition de 1925 reprendra à son compte les errements de l'« art nouveau », tel que nous l'avons connu vers 1895 et 1900. Cet « art nouveau », avait succombé, à cause d'une certaine absence de sens pratique chez ses protagonistes et d'un fâcheux excès de l'ornement. Comme on a pu s'en apercevoir dans les remarquables ensembles mobiliers que nous donnait l'an dernier l'Exposition de Lausanne, la leçon a servi, les erreurs du passé ne se reproduiront pas. Sans aller, comme le proclame un architecte autrichien, jusqu'à considérer l'ornement comme un symptôme de barbarie et de dégénérescence, les décorateurs modernes ont remis l'ornement à sa place, qui est secondaire. Instruits par l'expérience, ils ont compris qu'il fallait commencer par l'étude des proportions, des volumes et des lignes et qu'ensuite, mais ensuite seulement, la décoration pouvait intervenir, en s'incorporant aux formes constructives, en en soulignant le caractère. Ils se sont appliqués aussi à tenir compte des exigences pratiques, se souvenant qu'une chaise sur laquelle on est mal assis ne saurait, sous aucun prétexte, être une belle chaise.

Fondée sur ces principes - logique, sobriété, confort - la section suisse peut obtenir à Paris le succès qu'elle recherche.

* * *

Cette section suisse, il s'agit de l'organiser.

L'organisme existe: c'est la « Commission fédérale des Arts appliqués », constituée par l'ordonnance du Conseil fédéral en date du 25 novembre 1919. Précisément, l'art. 22 de cette ordonnance prescrit que l'organisation des sections suisses, dans les expositions internationales, incombe à cette Commission des Arts appliqués. Elle ajoute que ces sections suisses doivent être organisées, si possible, d'entente avec l'Office central des Expositions, à Zurich.

On vient de voir que l'Exposition de 1925 aura un caractère artistique avant tout. Puisque, toujours en vertu de la même ordonnance, la Confédération favorise la participation collective d'artistes, d'artisans et d'industriels suisses à des expositions d'art appliqué à l'étranger, tout indique que l'organisation de la section suisse doit être confiée à la commission fédérale des Arts appliqués, composée d'hommes qui ont fait leurs preuves, dans le grand mouvement de renaissance des arts appliqués en Suisse, par le moyen des deux grandes associations qui s'y sont consacrées: l'Œuvre et le Werkbund. Il va de soi que cette procédure n'exclut en rien la collaboration administrative de l'Office des Expositions, à Zurich.

Procéder autrement, ce ne serait pas seulement mettre la charrue devant les bœufs. Ce serait compromettre dès le début le succès de la section suisse de l'Exposition de Paris et, par une conséquence directe, sacrifier une des meilleures chances que notre horlogerie et notre bijouterie trouvent présentement devant elles. P. D.

Parlement économique

Dans notre numéro du 13 octobre, nous avons exposé le point de vue des partisans de la création d'un Parlement économique en France. Nous rappelons qu'ils voyaient dans la convocation des « *Etats généraux* », la panacée, qui seule serait capable de remédier aux différents maux dont souffre leur pays.

Le *Temps* du 21 octobre 1923 donne l'autre son de cloche, dans un article finement ironique, dont nous reproduisons ci-dessous, les lignes principales:

« On surprendrait beaucoup de Français en leur disant que le régime représentatif sous lequel ils vivent est illusoire, que le Parlement est un leurre, qu'en fait ils ne sont pas représentés et ne participent pas comme ils le devraient à la gestion des grands intérêts du pays. On les surprendrait encore beaucoup plus en leur disant qu'un certain nombre de personnages de bonne volonté se sont réunis à Paris tout exprès pour doter enfin le peuple français de la représentation que ses révolutions démocratiques n'ont pas réussi à lui assurer. C'est pourtant ce qui vient d'avoir lieu dans la salle des Ingénieurs civils, rue Blanche, — nouveau Jeu de Paume où quelques représentants

des « intérêts » matériels et moraux du pays, qui semblent d'ailleurs n'avoir reçu leur délégation que d'eux-mêmes, se sont préoccupés, avant-hier, d'organiser ces « Etats-Généraux » sans l'intervention desquels, paraît-il, notre pays ne peut que s'étioler et dépérir.

Que veulent, au juste, les citoyens qui entreprennent ainsi, avec les meilleures intentions du monde, d'apporter à la France, en un péril dont elle ne se doute guère, un secours dont elle semble encore moins se soucier ? Ils prétendent « organiser », à côté des pouvoirs politiques, en dehors et au-dessus des partis, une représentation organique des grands intérêts permanents du pays, qui formera les conseils de l'Etat ». Ou cette formule ne veut rien dire, ou elle signifie que le Parlement, qui constitue chez nous, le pouvoir politique par excellence, ne représente pas les grands intérêts du pays, ou tout au moins ne les représente pas « organiquement. »

Le « Temps » continue en se demandant comment il est possible de concevoir qu'une Assemblée élue par le suffrage universel ne soit pas représentative des intérêts permanents du pays. Les réformateurs n'admettent pas, en somme, que le citoyen délègue valablement les pouvoirs généraux qu'il ne peut exercer en personne, parce qu'à leurs yeux — et c'est là le fond du débat — des tels pouvoirs n'appartiennent pas à l'individu. Ils sont donc conduits à faire un appel aux collectivités, c'est-à-dire à la famille, à la province, à la profession, au corps constitué, au groupement confessionnel dont le citoyen fait partie, et à confier aux représentants de ces collectivités la gestion des affaires du pays.

Il est assez curieux, ajoute le « Temps », que les théoriciens dont nous nous occupons soient contraints d'asseoir leur conception de l'Etat sur la représentation d'intérêts, qui pour être collectifs, n'en sont pas moins particuliers. Cette formule n'est d'ailleurs pas nouvelle: le syndicalisme nous y a habitués — encore qu'il faille distinguer le vrai syndicalisme celui qui conçoit le syndicat comme organe de défense des intérêts purement professionnels — du syndicalisme politique; et sous couleur d'Etats-Généraux, ne nous propose-t-on pas une manière de syndicalisme politique.

Le « Temps » conclut que c'est l'œuvre même de la Révolution qui est visée. Les Etats-Généraux de 1789, qui représentaient des intérêts, ont institué la démocratie en se transformant en représentation politique, tandis que les promoteurs des nouveaux « Etats-Généraux » se flattent de recommencer l'opération à rebours.

Créances roumaines

Le gouvernement roumain s'efforce actuellement de régler par un moratoire et des arrangements particuliers les dettes privées contractées par ses administrés, dans les pays à change élevé. Ces propositions prévoient que le remboursement des dettes doit être échelonné sur une longue période, moyennant paiement d'un intérêt modéré.

Un arrangement dans ce sens a déjà été conclu avec le gouvernement anglais, et a été ratifié par le parlement roumain. La Roumanie voudrait étendre les dispositions de la convention anglo-roumaine aux dettes stipulées en monnaie suisse, française, italienne, belge et tchécoslovaque.

Dans ce but, des délégations représentant les principaux intérêts roumains se sont rendues dans les différents pays et ont cherché à conclure des accords avec leurs créanciers. Cela ne leur a réussi que dans certains cas isolés, mais la plupart du temps, ils n'ont pu aboutir à aucun arrangement.

Les créanciers français, notamment, ont déclaré ne pouvoir consentir à un accord prévoyant l'échelonnement des annuités de remboursement sur une période de 40 ans. La plupart des créanciers des autres pays se sont déclarés solidaires avec les Français. Le gouvernement se voit de ce fait dans la nécessité de choisir d'autres moyens.

Au sein de la Banque Nationale Roumaine, cette question a été dernièrement l'objet de discussions approfondies, mais sans résultat positif jusqu'à maintenant.

Pour le moment, on prévoit une modification de la loi sur le règlement des dettes avec l'étranger, qui a été promulguée en juin de cette année.

Entre temps, les pourparlers avec les créanciers français continuent. Ils ont une grande importance pour les créanciers suisses, car l'arrangement qui sera conclu entre Suisses et Roumains s'inspirera sans doute de celui qui interviendra avec les Français. L'intervention du gouvernement roumain dans le règlement des dettes privées envers l'étranger représente certainement un recul dans la technique du commerce international.

De son côté, la Chambre suisse de l'horlogerie s'est intéressée activement à toute cette question, en intervenant auprès du Département politique suisse au sujet de la loi roumaine du 3 juin et en participant à la Conférence des représentants des créanciers suisses, dont nous avons parlé dans notre numéro du 20 courant.

La réclamation adressée au Département politique portait sur les points suivants:

La loi incriminée a-t-elle une base juridique; n'est-elle pas anticonstitutionnelle et contraire aux règles et usages du droit privé international?

L'état du change roumain nécessitait-il vraiment que de telles mesures soient prises, alors que l'Allemagne par exemple ne s'est pas crue autorisée à édicter des dispositions analogues, malgré que sa valuta fût encore plus dépréciée que le leu roumain?

Des critiques furent également adressées quant aux dispositions contenues dans la loi, et dont nous donnons ci-dessous un bref aperçu:

Pour être mis au bénéfice de la loi, les débiteurs ne sont astreints à déposer que des garanties peu importantes. Le délai de paiement est fixé à 12 ans, au minimum.

La loi prévoit que les débiteurs auront à payer pendant les 4 premières années une annuité de 7,35 % soit 4 % d'intérêt et 3,35 % d'amortissement, mais ne précise rien pour la suite.

Par une telle loi, le gouvernement roumain donne l'impression aux commerçants et industriels qu'il est dangereux et peu sûr de faire des affaires avec la Roumanie. Il ne se rend pas compte que la réputation commerciale d'un pays fait partie de son patrimoine et que le fait d'y porter atteinte peut causer un tort immense au commerce.

Comme nous l'annoncions le 20 courant, des négociations sont actuellement en cours avec une délégation roumaine et il faut espérer qu'elles aboutiront à un arrangement tenant compte dans une plus large mesure, que ce ne fut le cas pour les premières propositions roumaines, des intérêts suisses.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant dès que se produiront des faits nouveaux.

Douanes

Futur tarif général suisse.

Les négociations orales entre les groupes intéressés et les instances compétentes pour la préparation du tarif douanier général ont été poussées si loin que dans les positions concernant l'agriculture, il n'y a plus que celles du bois, du vin, des peaux, du cuir et des chaussures qui soient encore en discussion. Dans deux ou trois semaines, ce sera le tour du papier, puis des positions relatives à l'industrie.

Etats-Unis.

On se souvient que le Conseil fédéral avait fait savoir aux Etats-Unis qu'il accueillerait favorablement des pourparlers au sujet d'une convention commerciale et d'un contrat d'établissement. Nous apprenons que la suggestion est partie des Etats-Unis qui ont chargé leur représentant à Berne de sonder l'opinion des milieux fédéraux. Le Conseil fédéral a décidé de charger le chef du Département politique de répondre que la Suisse était naturellement toute prête à se rendre à cette proposition.

Tchécoslovaquie.

La présence en Suisse du ministre de Tchéco-Slovaquie a laissé croire à certains journaux que les pourparlers commerciaux annoncés depuis un certain temps déjà, ne tarderaient pas à être entamés. Or, nous apprenons que la Tchéco-Slovaquie est actuellement en pourparlers avec l'Italie. Avant que ces négociations ne soient terminées de ce côté-là, il ne faut pas songer à ce qu'elles puissent être entreprises avec la Suisse. On ne saurait en aucun cas envisager le début des pourparlers entre Suisse et la Tschéco-Slovaquie avant l'année prochaine.

Turquie.

Ces jours-ci, les personnes du monde des affaires doivent être rentrées en Suisse pour présenter un rapport à leurs maisons sur les possibilités d'entrer en relations commerciales en Turquie. D'autre part, on annonce qu'une délégation turque, se trouvant dans les Etats Lanubriens s'efforce d'arriver à la conclusion de traités de commerce avec les Etats de l'Europe centrale. En Suisse, du côté officiel, on s'est montré disposé, il y a un certain temps déjà, à entrer en pourparlers. Dès l'abord, les Turcs trouveront en Suisse une position ferme, attendu que notre pays est prêt, sans autre, à conclure un traité ménageant la clause de la nation la plus favorisée. Le commerce engagé actuellement avec la Turquie se fait déjà sur cette base.

Commerce extérieur

Finlande.

Voici les chiffres du commerce extérieur finlandais pour le mois d'août 1923/1922 et pour la période de janvier-août 1923/22 (en millions de Mks finl.:

	Import.	Export.
Août 1923	370,1	563,7
Août 1922	399,8	600,0
Janv.-Août 1923	2.890,9	2.413,2
Janv.-Août 1922	2.697,8	2.807,8

France.

L'administration des douanes communique les chiffres du commerce extérieur de la France pour les neut premiers mois de l'année courante:

Il ressort de ces statistiques, que les importations, calculées en poids, ont atteint 40 millions 421.390 tonnes contre 37.279.612 tonnes et 32.771.755 tonnes pour les mêmes périodes de 1922 et 1913. Ce qui représente une augmentation de 3.141.778 tonnes et 7.649.635 tonnes respectivement. Calculées en valeur, les importations se sont élevées à 22.551.700.000 francs, du 1er janvier au 1er octobre, au lieu de 16.487.233.000 francs en 1922 et 6.122.355.000 francs en 1913. Pour cette période, l'augmentation est de 6.064.467.000 francs sur 1922, et de 16 milliards 429.345.000 francs par rapport à 1913.

Importations:

	Valeur Mille francs	Poids Tonnes métriques
Objets d'alimentation	5.228.014	4.055.460
Matières nécessaires à l'industrie	14.166.189	35.239.281
Objets fabriqués	3.157.497	1.126.649
Totaux	22.551.700	40.421.390

Les exportations, évaluées en poids, ont atteint 17.647.218 tonnes au lieu de 15.738.461 tonnes pour les neuf premiers mois de 1922 et de 15.655.035 tonnes pour les mêmes mois de 1913. La valeur de ces exportations durant cette période se chiffre à 21.562.711.000 francs au lieu de 15.303.659.000 francs en 1922 et 5.018.791.000 francs en 1913. Il y a donc, pour les neuf premiers mois de l'année une augmentation de 6.258.052.000 francs par rapport à 1922 et de 16.543.920.000 francs par rapport à 1913.

Exportations.

Objets d'alimentation	2.238.515	951.369
Matières nécessaires à l'industrie	6.552.928	14.499.029
Objets fabriqués	11.623.602	2.174.558
Colis postaux	1.147.666	22.262
Totaux	21.562.711	17.647.218

Chronique financière et fiscale

Grande-Bretagne. — Politique économique.

Le Conseil du Middland de l'Union Nationale des Fabricants a voté les résolutions suivantes dans une assemblée tenue à Birmingham:

1° L'assemblée est convaincue que la situation déplorable de la Grande-Bretagne par suite du nombre élevé de chômeurs est due principalement à la concurrence étrangère sur le marché intérieur et que le chômage sera atténué par l'imposition de droits de douane sur les produits étrangers;

2° Que des droits préférentiels doivent être établis sur tout le territoire de l'Empire;

3° Qu'un tarif méthodique atténué par le système habituel des « drawbacks » (remises), stimulerait le commerce extérieur britannique au lieu de le paralyser.

Territoires occupés. — Emission de bons monétaires de la région franco-belge.

Considérant les difficultés rencontrées par la régie des chemins de fer, en raison de la chute continuelle de la valeur du mark, difficultés susceptibles de compromettre son exploitation, la haute-commission interalliée des territoires rhénans a pris une ordonnance autorisant la dite régie à émettre des bons de transports libellés en francs français. Ces bons mentionneront qu'ils sont valables en payement de toute somme due aux chemins de fer des territoires occupés; il y aura des coupures variant de 100 francs à 5 centimes.

Ils ne sont en aucune manière doués du cours légal.

Cette réforme qui vient d'être édictée, et dont l'exécution est immédiate, ne peut constituer le règlement du problème monétaire rhénan, mais c'est un pas accompli pour soulager dans une certaine mesure la situation monétaire, qui risquait de porter atteinte aux intérêts des puissances occupantes et au fonctionnement normal de la régie des chemins de fer.

Chronique des métaux et diamants

Marché des diamants.

Londres. — Dans le bulletin statistique du mois d'août, les diamants représentant une valeur de 500 mille dollars, se trouvent en tête des produits exportés de Londres aux Etats-Unis par suite de l'importance croissante des achats américains.

Suivant des informations fournies par un courtier en diamants de Londres, on a traité, la semaine dernière, la plus grosse affaire de l'année en vendant un diamant unique 500.000 dollars. Pendant les neuf derniers mois, des pierres précieuses d'une valeur de 8.000.000 de dollars ont été expédiées de Londres en Amérique. Les diamants étaient compris dans ce chiffre pour 60 %. Les diamantaires assurent que le chiffre d'achat des bijoux par les Américains s'est élevé sensiblement pendant ces derniers temps. Cet accroissement est dû surtout à des acquisitions effectuées par des détenteurs de moyennes ou petites fortunes.

Congo. — L'« African World » donne des renseignements sur la production croissante des mines de diamant du Congo belge. La production actuelle de la For Minière est de 20.000 carats par mois, de la minière du Beceka de 10.000 la minière du Kasaï de 2 à 3.000. La minière du Luebo vient de commencer l'exploitation. On estime que la production pourra atteindre quelque 500.000 carats l'année prochaine pour le bassin de Kattel.

Angola. — Les experts qui ont examiné les pierres de l'Angola Diamond, qui viennent d'arriver à Londres, estiment que celles-ci ont une valeur considérable. Une grande partie de ces pierres pourront être divisées, assure-t-on, en pierres de 4 à 5 carats de la plus belle eau, égales en qualité aux meilleurs diamants de la Jagersfontein qui se rangent parmi les plus belles pierres produites par les mines sud-africaines.

Afrique du Sud.

Production aurifère du Witwatersrand. — D'après les statistiques de septembre, la production du Witwatersrand s'est élevée à 739.504 onces en diminution de 28.867 onces sur le mois d'août qui avait comporté 31 jours. Le nombre des ouvriers noirs employés par les mines s'élevait à la fin de septembre à 174.406, en augmentation de 6.806.

Découverte de filon. — On mande de Johannesburg au « Financial News », que des prospecteurs auraient découvert sur une ferme à 25 milles au nord-est de la Springs, des traces d'un gisement aurifère. On considère que cette découverte est importante et, dans certains milieux, on estime que le main reef se poursuit jusque dans ce district.

Russie.

Production du platine. — On télégraphie d'Ekaterinbourg aux « Izvestia » qu'au cours des derniers onze mois il a été extrait dans les mines de l'« Oural-Platina » (Le Platine de l'Oural) 60 pouds et demi de platine, ce qui constitue 83 % du programme, ainsi que 12 pouds d'or — 40 % du programme — et 2 livres et demie d'irridium — 56 % du programme.

Légations et Consulats

Suisse.

Libéria. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. le prof. A. Sottile, en qualité de consul de Libéria, à Genève.

Etranger.

Chili. Le gouvernement chilien a accordé l'exequatur à M. Albert Küpfer, de Berne, nommé le 8 mai 1923, consul général honoraire de Suisse à Santiago.

Pologne. Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission donnée pour le 31 octobre ct, par M. Hans Pfyffer, d'Altishofen, de ses fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse à Varsovie.

France. Le Consulat suisse à Nantes a transféré ses locaux à la rue du Maine 37 bis.

Argentine. M. François-Edouard Olivet, consul honoraire de Suisse à *Bahia-Blanca*, pour Costa Sud (province de Buenos-Aires) et pour les territoires de Pampa et de Neuquen, a donné sa démission.

— M. Louis Grunauer, consul honoraire de Suisse, pour les provinces de Tuenman, Santiago del Estero, Salta et Jujuy, ainsi que pour le territoire national des Andes, a également démissionné.

Registre du commerce

Raisons sociales.
Enregistrements:

15/X/23. — *Belet et Fettrelet*, soc. n. coll. (Ernest B., et Louis F., de Montignez), fabr. de pierres fines, Montignez.

15/X/23. — *Percival Graber*, (P.-Emile G., de Sigriswil, Berne), fabr. de boîtes de montres or, Cernier.

17/X/23. — *Eugène Fleuty, Sohn*, (de Morat), horlogerie et bijouterie, Rue Principale 79, Morat.

24/IX/23. — *Fabrique d'ébauches de Peseux S. A.*, soc. an. cap. soc. fr. 50.000 nom., fabr. d'ébauches, mouvements d'horlogerie, etc. Adm.: Charles Berner, de Villiers. Siège: Rue de Neuchâtel 34, Peseux.

Modification:

15/X/23. — Oscar Katz s'est retiré de la soc. com. *C. Robert et Cie*, fabr. achat et vente d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds et sa commandite de frs 1000 est éteinte. Albert Robert, de La Chaux-de-Fonds, y est entre avec une commandite de frs 1000. Les bureaux sont transférés à 58, rue Léopold Robert.

16/X/23. — La maison *Clara Ingold*, orfèvrerie et argenterie, a Zurich 7, a transféré son siège à Storchengasse 6, Zurich I.

Radiations:

19/IX/23. — *Orthomètre S. A.*, soc. an., La Chaux-de-Fonds.

18/X/23. — *A. Derendinger A. G. in Liq.*, fabr. et commerce d'horlogerie, Bettlach.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 71 c, No. 102572. 22 novembre 1922, 17 h. — Cadran en nacre et métal. — Fabrique de boîtes Progressia Watch Case, Madame Veuve de *Aug. Froidevaux-Schneider*, Nidau-Bienne (Suisse). Mandataires: Bovard et Bugnion ci-devant Mathey-Doret et Co., Berne.

Cl. 71 f, No. 102573. 20 octobre 1922, 20 h. — Montre-bracelet. — *Albert Egerton Smythe*, 322, Rue Guanahani, Buenos-Aires (Argentine). Mandataires: Imer et de Wurstemberger ci-devant E. Imer-Schneider, ingénieur-conseil, Genève.

Cl. 71 f, No. 102574. 26 avril 1923, 17 ½ h. — Mouvement de montre ancre. — *Fabriques Eterna Schild Frères et Cie.*, Granges (Suisse). Mandataires: W. Koelliker, Bienne.

Modifications:

Cl. 71 k, No. 73392. 3 décembre 1915, 20 h. — Mécanisme de chronographe. —

Cl. 71 k, No. 73393. 3 décembre 1915, 20 h. — Mécanisme de chronographe. — *Ed. Heuer et Co., Rose Watch Co.*, fabrique d'horlogerie, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne. *Changement de raison sociale.* Selon extrait du registre du commerce du 18 septembre 1923 la raison sociale a été changée en: *Ed. Heuer et Co. Montres Rose, successeurs de Jules Jürgensen (Ed. Heuer et Co. Rose Watch, successors of Jules Jürgensen)*, Bienne (Suisse); enregistrement du 18 septembre 1923. — *Transmission* selon extrait du registre du commerce du 18 septembre 1923, en faveur de *Ed. Heuer et Co. Montres Rose, successeurs de Jules Jürgensen (Ed. Heuer et Co. Rose Watch Co., successors of Jules Jürgensen)*, 6, des Vergers, Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne; enregistrement du 20 septembre 1923.

Radiations:

Cl. 71 c, No. 90115. — Pièce d'horlogerie indiquant automatiquement et alternativement les heures de 1 à 12 et de 13 à 24.

Cl. 73, No. 89729. — Tour de pierriste.

Dessins et Modèles

Dépôts:

No. 35277. 13 septembre 1923, 19 h. — Cacheté. — 3 modèles. — Montres pendentifs décorés. — *Didisheim-Goldschmidt Fils & Cie, Fabrique Juvenia*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 35300. 25 septembre 1923, 18 ¼ h. — Ouvert. — 3 modèles. — Calibres de montres. — *B. C. Wenger*, Genève (Suisse). Mandataires: Imer et de Wurstemberger ci-dev. E. Imer-Schneider, Genève.

No. 35301. 25 septembre 1923, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre de poche. —

No. 35302. 25 septembre 1923, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre de poche. — *E. Mathey-Tissot et Co.*, Les Ponts-de-Martel (Suisse).

COTES

Métaux précieux (23 octobre 1923):

Argent fin en grenailles	fr. 135.—	le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3775.—	»
» laminé pour doreurs	» 3825.—	»
Platine manufacturé	» 24.60	le gr.
Change sur Paris	fr. 32.15	

Cours commerciaux de Londres:

Désignation	Cours du 19 Oct.	Cours du 22 Oct.
Cuivre Electrolytique	64 ½	64 ¾ à 65 —
Cuivre comptant	60 11/16	60 ⅜ » 60 ½
» à 3 mois	61 7/16	61 — » 61 ⅛
Etain comptant	204 ⅛	201 ¾ » 201 ⅞
» à 3 mois	201 13/16	200 — » 200 ⅛
» anglais	205 —	202 ¾ » — —
Plomb anglais	29 —	29 ½ » — —
» étranger comptant	27 ⅝	28 — » — —
» à 3 mois	26 ⅜	26 ⅝ » — —
Or	91 / 4	91 / 9 » — —
Argent comptant	31 ½	— — » — —
» 60 jours	31 ⅛	— — » — —

Argent métal	18 octob.	19 octob.	20 octob.	—
Bourse New-York	63 ¼	63 ¼	63 ⅜	— —
Bourse Paris	380	380	380	—
Bourse Londres	31 ⅜	31 ½	— —	— —

Escompte et change

		Parité en fr. suisses	Escompte %	Demande	Offres
Suisse			4 à 4 ½	—	—
France	100 frs.	100.—	5	32.15	32 50
Gr Bretagne	1 liv. st.	25.22	4	25.16	25.22
U. S. A.	1 dollar	5.18	4 ½	5.60	5.63
Canada	1 dollar	5.18	—	5.53	5.57
Belgique	100 fr.	100.—	5 ½	27.50	28 10
Italie	100 lires	100.—	5 ½	24.70	25.—
Espagne	100 pesetas	100.—	5	74.25	75 25
Portugal	100 Escudos	560.—	9	20.—	30.—
Hollande	100 florins	208.32	4	218.10	219.—
Allemagne	100 Marks	123.45	108	—.05◊	0.50◊
Autriche	100 Cour.	105.—	9	75.—*	82.—*
Hongrie	100 Cour.	105.—	18	0.0275	0.0325
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	4 ½	16 575	16.70
Russie	100 Roubl.	266.67	—	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	4 ½	147.—	148.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	6	86.—	86 50
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	6	97 75	98.25
Bulgarie	100 Leva	100.—	6 ½	5 30	5.45
Roumanie	100 Lei	100.—	6	2.60	2.75
Yougoslavie: Belgrade	100 Dinars	100.—	6	6.75	6.90
Grèce	100 Drachm.	100.—	7 ½	6 50	9.—
Pologne	100 Mk pol.	123.46	12	4.—*	8.—*
Turquie	1 liv. turq.	22.78	—	3.—	3.50
Finlande	100 Mks finl.	100.—	9	14.80	15.15
Argentine	100 Pesos	220.—	6 ½	177.50	185.—
Brésil	100 Milreis	165.—	—	50.—	55.—
Indes	100 Roupies	168.—	4	165.—	175.—
Japon	100 Yens	258.—	8	267.50	275.—

◊) par milliard. *) par million.

Cote du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort	fr. 21,75	à fr.	21,95	le karat
Eclats de diamant pur	» 21,35	» »	21,55	»
Poudre de bruteur	» 2,65	» »	—	»

(Communiqué par *Lucien Baszanger Genève.)*

Banque Nationale Suisse.

Situation au 15 octobre 1923.

		Actif.	Changements depuis la dernière situation
Encaisse métallique:		Fr.	
or . . .	527.283.901,35		
argent .	95.763.110,55	623.047.011,90	— 1.003.151,45
Billets de la Caisse de prêts .		13.449.550,—	— 8.762.125,—
Portefeuille		287.285.263,50	— 17.501.518,44
Avoir à vue sur l'étranger .		15.817.800,—	— 908.900,—
Avances sur nantissements .		44.927.777,65	— 5.303.109,23
Titres		8.907.091,25	— —
Correspondants		16.452.870,53	+ 6.042.082,07
Autres actifs		21.504.254,55	— 956.112.97
		1.031.391.619,38	
		Passif.	
Fonds propres		30.940.858,48	—
Billets en circulation		887.579.100,—	— 22.993.250,—
Virements et de dépôts . . .		82.904.446,52	— 6.654.907,59
Autres passifs		29.967.214,38	+ 1.235.313,72
		1.031.391.619,38	

Bracelets cuir et moire
RUBANS, FERMOIRS-PRESSION
— ETUIS — 663
G. Metzger-Perret
Rue du Puits, 1 La Chaux-de-Fonds Téléphone 18.38

Usine Genevoise de Dégrossissage d'Or
GENÈVE
CHAUX-DE-FONDS, BIENNE, LYON, MARSEILLE
MÉTAUX PRÉCIEUX
Vente, Fonte, Essai, Affinage et Achat
Or, argent, platine, fins et alliés pour chaînistes, bijouterie, horlogerie, orfèvrerie, art dentaire, etc.
Or liquide. Chlorure. Nitrate d'argent. Poudre d'argent fin. Mousse platine.
Amalgames sur formules.
Soudures or, argent, platine et nickel.
Aluminium, Nickel, Cuivre et leurs alliages. - Chrysocale. - Goldine.
Plaqués et **galonnés** sur commande.
Dégrossissages pour toutes les industries. — **Fils d'argent** et de **platine** pour usages électriques. - **Alliances charnières** et **tubes sans soudure.** — **Creusets** d'**argent** et de **platine.** — **Gobelets.** — **Découpages.** — **Estampages.** — **Laminages.** — **Etirages.** — **Jetons** et **Frappes artistiques.** 1799
Traitement et Achat de Cendres, Déchets et Résidus industriels.

SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE
LA CHAUX-DE-FONDS
Capital: Fr. 120.000.000 — Réserves: Fr. 33.000.000
Obligations (Bons de caisse) pour une durée de 2 à 3 ans, au taux de 4 1/2 % et de 4 ou 5 ans 5 %.
Intérêts semestriels
Timbre fédéral d'émission à notre charge
LIVRETS DE DÉPOTS
4 % jusq. concurrence de fr. 10.000
Comptes-courants et de crédits
Lettres de Crédit sur la Suisse et l'Etranger.
Valeurs de placement - Achat - Vente
Ordres en Bourses suisses et étrangères
Garde et gérance de titres.
Encaissement de coupons
Location de compartiments de Coffres-forts (Safe-Deposit)
Métaux précieux - Achat et Vente
Or, Argent, Platine - Dégrossissage.
Or fin pour Doreurs. Or pour Dentistes. 1194

Dépositaires des Aciéries de
SANDVIKEN
SANDVIK — MARQUE DÉPOSÉE
COURVOISIER & FILS
BIENNE 82

Tous les genres ROSKOPF 1388
SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER
Reconvilier Watch Co S. A.

Tous les genres ROSKOPF
Tous les genres ROSKOPF

SCHILD FRÈRES & Co
GRENCHEN (SOLEURE)
MARQUE DÉPOSÉE ETA 1102
5''' ancre
Cal. 370
Assortiment
8 3/4'''
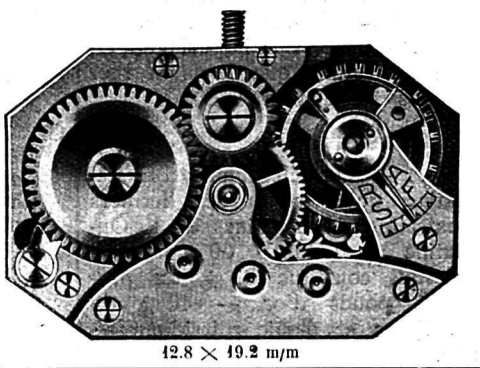
12.8 × 19.2 m/m
Interchangeabilité
Mécanisme parfait

HERMANN FATTON S. A.
2, Boulevard James Fazy GENÈVE Boulevard James Fazy 2
Grand stock:
Laiton en barres, fils et planches.
Maillechort en barres, fils et planches.
Anodes nickel pur.
Tubes de laiton et de cuivre.
Tube 1/2 rouge et maillechort
pr. charnières de boîtes de montres.
Soudures laminées et en fils. 48

Demandes d'emplois

MÉCANICIEN connaissant parfaitement partie pierres fines, scientifiques, filières en diamant et boussoles,
cherche
place stable
auprès de maison sérieuse pour l'entretien et construction de machines personnelles.
Adresser offres sous chiffres **P 22398 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1717

On prendrait encore
commande mouv. ou montres 11 lig. cyl., 3/4 pl., 12 gr. par mois.
Offres sous chiffres **P 6383 J** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1719

REPASSEUR
expérimenté, connaissances approfondies petites pièces, grandes ultra plates, complications, cherche **travail suivi** à domicile.
Ecrire sous **Q 26351 L** à **Publicitas Lausanne.** 1535

DIVERS

GROSSES SOMMES
à placer dans l'industrie ou le commerce. Discrétion absolue. Offres sérieuses avec détails sous chiffres **M 7038 Y** à **Publicitas Berne.** 1705

BAILLOD FRÈRES
Sertissages
Le Locle
Travail soigné (centres dessus et dessous).
Travail bon courant sur jauges. 1729

FABRICANT
spécialisé sur petites pièces ancre, toutes formes, depuis 8 lig., à qualités soignées, entreprendrait encore quelques grosses, ainsi que terminages. Prix du jour.
Ad. offres sous chif. **P 22430 C** à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 1743

DIVERS

CANADA
Grossiste en horlogerie, très actif et au courant de la branche, partant ce mois pour le Canada, désire représenter 2 ou 3 bonnes fabriques d'horlogerie et s'occuperait éventuellement de sauvegarder des intérêts commerciaux ou privés. Discrétion absolue assurée.
Adresser offres sous chiffres **P 15478 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1736

Représentant
établi en Italie, désire la représentation d'une fabrique d'horlogerie, pour l'Italie méridionale.
Ecrire s. chiffre **E 4983 X** à **Publicitas, Genève.** 1742

M. BAYER
de **New-York**
sera à **Chaux-de-Fonds fin octobre.** Tous les genres américains, mouvements **seuls,** ainsi que **montres complètes, toutes grandeurs,** l'intéresseront.
Offres avec échantillons à la maison **Vve Louis Goering, Chaux-de-Fonds.** 1733

K.F.G. MARQUE DÉPOSÉE

EBAUCHES

SOIGNÉES, OVALES, TONNEAUX ET RECTANGLES

Grana

KURTH FRÈRES, GRANGES

DIVERS

Commerçant suisse à l'étranger cherche à entrer en relation avec

FABRIQUE DE BOITES

capable, qui fabrique boîtes pour cal. 5 à 10½ lig., exécution moderne. Grands contrats courants garantis.

Seuls fabricants pouvant exécuter promptement grandes commandes sont priés d'écrire en allemand sans indication de prix sous chiffres **Cc 4050 Q** à **Publicitas, Bâle.** 1731

A remettre pour raison d'âge

Ancienne Fabrique d'horlogerie

de la place, avantageusement connue sur les principaux marchés du continent et d'outre mer. Peu de reprise.

Pour tous renseignements s'adresser à **Case postale 10486, La Chaux-de-Fonds.** 1734

Association - Emploi intéressé

Commerçant, marié, 34 ans, connaissant les 4 langues, avec pratique de plusieurs années en Amérique latine, désire entrer en relations avec commerce sérieux, en vue d'association ou emploi intéressé, s'occupant de la partie commerciale et voyages.

Ecrire sous chiffres **JH 30086 So** aux **Annonces-Suisses S. A., Bienne.** 1735

Avis aux Fabricants

Très au courant des affaires d'horlogerie, possédant petit capital, ayant voyagé pour cette branche les pays du nord de l'Europe, je cherche une situation de

représentant, voyageur ou employé intéressé dans maison d'horlogerie. Références à disposition.

Adresser offres sous chiffres **P 15473 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1723

On demande une maison sérieuse

en relation avec magasin ou détaillants de bijouterie qui serait d'accord de prendre représentation exclusive pour la Suisse, d'un article breveté d'emploi journalier.

Ecrire sous chiffres **P 22431 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 1744

Maison suisse

établie sur la place de Paris, situation centrale, ayant clientèle intéressante, Paris et Province, locaux disponibles, cherche la représentation ou concession de fabrique d'horlogerie. Eventuellement elle se chargerait de liquidation de stocks.

Offres sous **P 15481 C** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.** 1745

AD. ADLER

3, rue Adrien Lachenal,

GENÈVE

Adr. télégr. : Brillants, Genève
Tél. : Mt.-Bl. 24.53

Brillants, Roses

Achats — Ventes

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 736

BOLLE-MICHAUD

La Chaux-de-Fonds 117

Doubs 119. Téléphone 134.

Se charge de remettre en état **RÉPÉTITIONS** en tous genres.

La Fabrique d'horlogerie Ducommun-Lanternier

Besançon

Bien introduite auprès de la clientèle française, demande **dépôt** ou **représentation** de montres-bracelets de forme. Pourrait faire un bon chiffre d'affaires. 1718

Adresser les offres 28, Grande-Rue, **Besançon.**

Référence de 1er ordre.

Leçons écrites de comp tab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch**, expert comptable, **Zurich, F. 21.** 7

ACHAT ET VENTE

Suis acheteur d'occasion

de montres tous genres lép. sav. et calottes or 14 karats. A la même adresse tous genres de calottes métal, ancre et cyl. et tous genres de montres Roskopf.

Faire offres **case postale 10.279 La Chaux-de-Fonds.** 1708

Maison de gros

cherche à acheter

contre paiement à réception

Lépines et Sav., or 14 et 18 kt., 18, 19 et 20 lig., à prix avantageux, ainsi que des calottes 10½ lig., cyl. et ancre, 14 et 18 kt. 1710

Offres sous chiffres **J 3509 U** à **Publicitas Bienne.**

On offre

Lépines gal. 13‴ ancre

à prix très avantageux.

S'adresser sous chiffres **P 6387 J** à **Publicitas, St-Imier.** 1730

Occasion pour horloger-rhabilleur

A vendre à de favorables conditions les outils ci-après, en bon etat: un burin fixe à renvoi; une machine à arrondir à renvoi; une dite à levier; cinq outils à planter; un perce-droit; trois outils aux engrenages; deux tours à pivoter; deux tours aux vis; plusieurs estrapades, ainsi que quantité de petits outils dont on supprime le détail.

S'adresser à **M. P. E. Grandjean, agent d'affaires, à Fleurier.** 1740

ETATS-UNIS

Nous avons fortes commandes à placer en 6¾, assortiments 10½, 6, 10 et 15 rubis, balanciers coupés.

Aussi en 6½ ovales, assortiments 8¾ et 10½, 5¼ rectangle et 5½ tonneau. Inutile de faire offres sans mention de prix. Livraison novembre et décembre.

Adr. offres s. **P 22428 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 1741

Serions acheteurs

Calottes rectangles et ovales, en 14 karats (585), 6½ et 6¾ lig., ancre, qualité courante.

Offres avec prix sous chiffres **P 22371 C** à **Publicita , Chaux-de-Fonds.** 1687

BELGIQUE

Quelle maison donnerait en soumission jusqu'à fin de l'année, par petites quantités, Calottes or 18 kt., ancre et cylindre, de 5½ à 9¾ lig., toutes formes. Vente courante.

Adresser offres sous chiffres **P 22380 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1699

A VENDRE

5-6 grosses ébauches brutes, Fontainemelon, 6¾ lig. rect., et ovales cyl., sans marque, pour cause de non emploi. **Conditions avantageuses.**

Offres sous chiffres **P 6382 J à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 1716

Un brevet d'une pendule électrique avec sonnerie

est à vendre.

Ecrire sous chiffres **V 3538 U** à **Publicitas, Bienne.** 1789

CALOTTES

10½ lig. rondes, cyl., ovales et rectangles cylindres, métal, argent, plaqué, sont demandées.

Faire offres avec prix sous chiffres **P 22415 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 1728

6½, 6¾ lig. cylindres, 6 et 10 rubis, 5½, 5¾, 6¾ lig. ancre, 15, 16 et 17 rubis, spiral plat et Breguet, mouvements seuls et emboîtés,

sont demandés

par grossiste. Payement comptant. 1738

Faire offres avec dernier prix sous chiffre **C 3552 U** à **Publicitas, Bienne.**

OFFRES D'EMPLOIS

Jeune Technicien

diplômé école mécanique, bon dessinateur, **est demandé** par fabrique de boîtes de montres et d'articles métalliques en séries; pour s'occuper de la vente, établir prix de revient et visiter la clientèle. Place stable et d'avenir pour jeune homme sérieux et énergique ayant capacités exigées.

Faire offres avec références à la **Manufacture de boîtes de montres S. A., St-Ursannne (J. B.).** 1709

QUEL TERMINEUR

entreprendrait terminages d'ébauches 10½ lig. cylindre, cal. 186 A. S., de qualité sérieuse?

Adresser offres sous chiffres **Z 3488 U** à **Publicitas, Bienne.** 1706

Importante fabrique sortirait commandes régulières en

MOUVEMENTS

10½ lig. cylindre

¾ platine et 6 rubis à ponts bascules.

Adresser offres sous chiffres **Y 3487 U** à **Publicitas, Bienne.** 1707

DIVERS

MOUVEMENTS

négatives

12 et 16 size, remontés, bonne qualité courante, livrent promptement 1680

BUSER & Cie

NIEDERDORF

Demandez prix et échantillons.

COURONNES

pour remontoirs, or, plaqué, méta

Arthur Weber

Bd James Fazy, 4

GENÈVE 607

Téléph. 21.53 Mt. Blanc

EXPORTATION

Pitons tous genres
Plaques turques
Fournitures diverses
GRANDJEAN Frères
LE LOCLE 1139

Mouvements et calottes

or, argent et métal

8¾‴ et 10½‴ ancre rondes et fantaisies toutes formes, 9‴ et 10½‴ cylindres vue, rondes et toutes fantaisies, 6½‴ ovales et 6¾‴ cylindres rectangle et tonneau; sont entrepris et livrés très avantageusement et régulièrement par 1236

Alphonse JOLY

Rue du Nord 209

LA CHAUX-DE-FONDS

Toujours échantillons à disposition

Demandez les derniers prix pour 1701

Calottes en aluminium et Pochettes molleton.

L. FLURY-ZEMP

Grenchen (Soleure)

Achat et Vente

A vendre

Deux machines automatiques à pivoter

(1 année d'usage) système «Safag» avec tous les accessoires. Bas prix. 1641

M. FERLIN,

Orpond, près Bienne.

OCCASION

A vendre pour cas imprévu, 3 beaux calibres déposés, interchangeables, 8¾ lig. sav., 10½ et 12 lig., lép. et sav. Commandes assurées.

Adresser offres sous chiffres **P 22413 C à Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 1732

Qui livre avantageusement

montres 19 et 20 lig.

lépines, argent galonné, cuvettes argent. Lentilles pendants, ovales, 15 rubis, spiraux Breguet, cadrans creusés. Payement comptant. 1737

Offres avec prix sous **P 15479 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.**

Quel preneur s'intéresserait

à 5¼ rect. et 5 lig. ovale, en qualité garantie.

S'adresser sous chiffres **U 3343 U à Publicitas, Bienne.** 1588

Assortiments

cylindre

Nous sommes acheteurs d'assortiments cylindre, pivotés, 16 et 18 lignes, hauteur 28-30/12. 1665

Faire offres en indiquant prix et quantité, à **Case postale 2749, Tramelan.**

HAEFELI & CO

LA CHAUX-DE-FONDS

SEULS

imprimeurs de la région horlogère fabriquant
dans leurs propres ateliers

CLICHÉS ORIGINAUX ET GALVANOS

MARCHÉ ANGLAIS

Toutes boîtes stock 9 et 18 kt., contrôle anglais, dans toutes grandeurs, rondes, et 5 1/4-6 3/4 lig. rectangles, sont à proposer pour livraisons immédiates. Payement comptant.

Faire offres sous chiffres **P 4 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.**

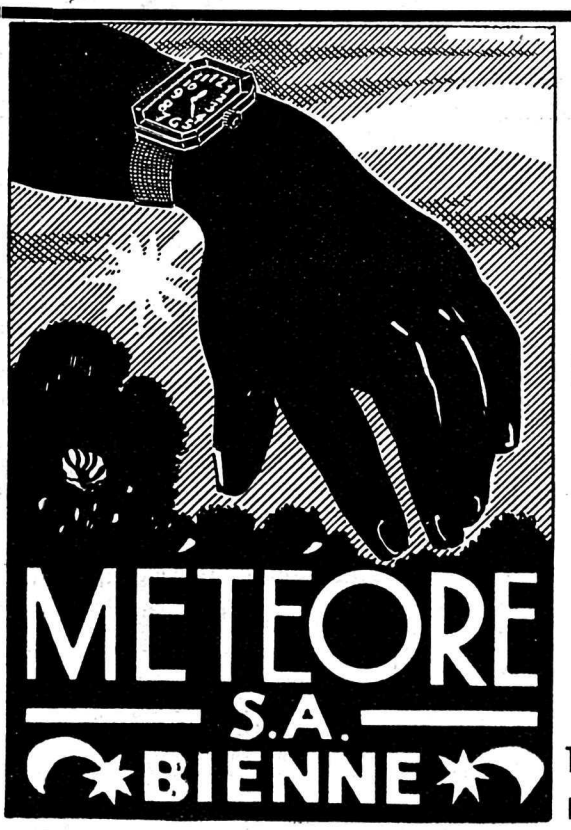

Les matières lumineuses favorites

Les matières lumineuses favorites

MÉTÉORE S.A. BIENNE

Rue du Bourg 3
Posage soigné

Téléphone 7.12
Prix très réduits

Dépositaire à La Chaux-de-Fonds : 171

LOUIS HUMBERT
Téléphone 11.86 Rue Numa Droz 12 Téléphone 11.86

LA FABRIQUE D'HORLOGERIE

NORD WATCH Co S. A.

à MOUTIER

livre très avantageusement et par séries

MOUVEMENTS

5 1/4, 5 1/2, 6, 6 1/2 et 6 3/4 lignes, rectangulaire et ovale, en **Ancre** et **Cylindre.** 1410

Bonne qualité garantie. — Demandez prix et échantillons.

Boîtes de montres fantaisie pour bracelets

or, argent, plaqué, or platinette
toutes les formes et toutes les grandeurs
sont livrées rapidement et d'une exécution soignée par

ALFRED MARCET

6, Place Chevelu **GENÈVE** Place 6Chevu 'eu

La maison fait également les **verres de montres fantaisie** aux meilleurs conditions. Demandez échantillons et prix. 261

Se méfier des imitations en métal trop mince

Quinquets électriques

modernes
bras mobiles
en tous sens,

réflecteur aluminium

Sont fournis avantageusement par

Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz

Branche électricité. 1616

POSTALA WATCH Co, JACOT & MONNIER

TRAMELAN

Montres ancre de poche, 17, 18 et 19'''

lépines et savonnettes, or, plaqué or, argent et métal

Bonne qualité courante et qualité soignée — Jolis calibres spéciaux déposés

Mouvements et **Calottes** ancre 6 1/2''' ovales, 8 3/4, 10 1/2 et 13''' ronds, qualité garantie.

PRIX MODÉRÉS 1047 EXÉCUTION RAPIDE

Décolletages soignés en tous genres pour horlogerie

KONRAD FRÈRES, MOUTIER

Les axes de balanciers, les pignons de finissages à pivots levés, les chaussées et grandes moyennes sans contre-perçage et les doubles plateaux sont notre spécialité. 1700

Fabrique d'étuis et de maroquinerie en tous genres

BRACELETS CUIR ET MOIRE

Cartonnages

GEORGES STEHLÉ

Téléphone 13.66 **LA CHAUX-DE-FONDS** Numa Droz 75

Chèque postal IV b 577. 798

Léon Hahn

Graveur sur pierres fines

Gravure décorative pour l'horlogerie

Camées, Portraits, Armoiries 532

Gravure en tous genres sur pierres fines et demi-fines

II, RUE CORNAVIN, GENÈVE

Fabrique d'ébauches « FRENCA »

Buser Frères & Cie

Niederdorf (Bâle-Campagne)

Demandez échantillons et derniers prix de nos **ébauches :** **10 1/2 lig. ancre et cylindre** à vue. — 16, 17, 18, 19 et 20 lig. cylindre à vue. — Pièces à clef, 17 et 18 lig. cylindre. — 17 et 19 lig. ancre, à vue, tirette, haut. 28/12. — 12 et 16 size négative. 812

Beau choix de calibres. En 10 1/2 lig. nouveau calibre très intéressant.

Important : Toutes nos ébauches portent la marque B déposée.

Interchangeabilité absolue. — **La fabrique ne termine pas la montre.**